



Grave problème avec héritage et donation au dernier vivant

Par **monique**, le **03/10/2009** à **01:36**

Bonjour,

Nous sommes mariés depuis plus de 40 ans, en communauté des biens. 4 enfants médecins à qui on a fait la donation (de notre vivant) des 4 belles maisons, sans garder l'usufruit. Il y a plus de 5 ans mon mari tombe malade, une maladie rare qu'on a pu traiter au Canada. Pour pouvoir faire les voyages, vivre au quotidien et assumer les traitements j'ai vendu mon héritage qui venait de mes parents, 300 000 euro. Nos enfants n'ont pas bougé ni le petit doigt. Maintenant, mon mari étant en meilleure santé, on a décidé de se poser, acheter une petite maison. Pour cela, mon mari a vendu sa part d'héritage: 160 000 euro et il voudrait mettre la future maison [s]ur mon nom[/s] car je pense qu'en restant veuve, avec une petite retraite (32 ans de travail, seulement) j'aurais besoin de vendre cette maison pour une maison de retraite.

Le notaire nous explique que c'est pas possible, c'est ou 1/4 propriété et 3/4 usufruit ou total usufruit, car l'argent vient du couple et pas de moi. Notre avocat nous a conseillé de "blanchir" l'argent, on le sort de notre compte ... est-ce que vous voyez un vieux couple de 60 ans, avec 160 000 euro dans leur sac "faisant" semblant de jouer au casino? Une astuce connue pour rompre le fil de la provenance de cet argent.

On a peur de nos enfants, la loi les protège, moi je serai trop fatiguée pour des procès.

POURQUOI ON TIENT PAS COMPTE DE LA VENTE DE MON HERITAGE? Argent que j'ai mis à la disposition de notre couple, pour le traitement de mon mari, j'ai quitté mon travail, etc. Mon mari est capable de signer et faire n'importe quoi pour mettre cette maison à mon nom. Comment faire ?